



## ***Note sur les nouveaux minima***

### **Objectifs de ces modifications**

- Améliorer l'accessibilité des jeunes et des féminines
- Faire correspondre les minima Olympique et International A et B avec une approche de la réalité sportive internationale
- Rendre cohérent et réaliste avec notre public de pratiquants les niveaux Fédéral et National

### **Argumentaire**

#### **Point 1**

Conformément aux objectifs fixés dans le programme fédéral, les nouveaux minima permettent une entrée dans les classements plus facilement réalisables notamment pour les séries Départementale, Régionale et Interrégionale.

Les écarts entre les séries restent limités afin de stimuler la motivation des compétiteurs pour accéder aux séries supérieures.

#### **Point 2**

Sur la base des statistiques internationales, la série « Olympique » a été fixée au niveau de la 30<sup>ème</sup> place mondiale (base 2/nations) et correspond réellement à des possibilités de sélection olympique, au moins dans sa première phase, sous réserve du nombre de places et de la concurrence entre les catégories.

La série « International A » correspond à peu près au niveau de qualification en Equipe de France pour la préparation aux compétitions de références.

La série « International B » correspond à peu près au niveau requis pour être retenu dans le programme de détection des talents et/ou dans les regroupements de zone pouvant conduire à une sélection à des tournois internationaux divers.

### **Point 3**

Considérant une des priorités du projet fédéral de l'olympiade (développement des politiques sportives particulières aux publics jeune et féminin), il paraît cohérent de « différencier » l'approche de classification du système haltérophile en fonction de cet aspect.

La création de « palier » légèrement plus accessible dans les catégories jeunes (cadet et junior) sont donc une contrainte à prendre en compte qui ne permet plus l'imbrication avec les classifications des seniors.

En effet, plusieurs caractéristiques tendent à séparer ces classifications chez les garçons :

- Le nombre d'année que l'on passe dans les diverses catégories d'âges ;
- La différence du système biologique du corps en fonction de l'âge ;
- Le respect de la progressivité des charges d'entraînement en fonction des années de pratiques ;
- La différenciation nette entre le système de classification des minimes et celui des cadets.

Considérant que « l'accroche » de nos pratiquants haltérophile se fait dans les années plus jeunes (12 à 18 ans), c'est dans ces années là que notre système de classification doit être accessible, notamment dans les incréments de séries.

Par contre, dans l'ensemble, les classifications pour le féminin restent « imbricables » du fait de la particularité du sexe et non de l'âge.

Les particularités du système de classification chez les jeunes s'appliquent alors à l'ensemble du public féminin (Cadette, Junior, Senior).